

Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt: 9 mai 2007

Projet de loi

ouvrant un crédit d'investissement de 31 278 989 F pour la participation du canton de Genève au réseau radio national de sécurité POLYCOM et l'acquisition des terminaux et centrales correspondants pour tous les partenaires cantonaux de la sécurité et des secours

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Crédit d'investissement

Un crédit global d'investissement de 31 278 989 F (y compris TVA et renchérissement) est ouvert au Conseil d'Etat en vue de financer la participation du canton de Genève au réseau national de sécurité POLYCOM et l'acquisition des terminaux et centrales correspondants pour tous les partenaires cantonaux de la sécurité et des secours.

Art. 2 Budget d'investissement

Ce crédit d'investissement est réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2007 sous la rubrique 04.04.15.00 506 0 1501.

Art. 3 Subvention fédérale et participations communales

¹ Une subvention fédérale et des participations communales sont prévues et se décomposent comme suit:

• subvention fédérale	10 615 377 F
• participation Ville de Genève	3 877 847 F
• participation des communes	1 467 925 F
• autre participation	51 125 F
• financement à la charge de l'Etat	15 266 715 F

² Elles sont comptabilisées sous les rubriques 04.04.15.00 660 0 1501 (subvention fédérale), 04.04.15.00 662 0 1501 (participation Ville de Genève), 04.04.15.00 662 0 1502 (participation des communes) et 04.04.15.00.665 0 1501 (autre participation).

Art. 4 Financement et charges financières

Le financement de ce crédit (déduction faite de la subvention fédérale et des participations) est assuré, au besoin, par le recours à l'emprunt dans le cadre du volume d'investissement « nets-nets » fixé par le Conseil d'Etat, dont les charges financières, intérêts et amortissements sont à couvrir par l'impôt.

Art. 5 Amortissement

L'amortissement de l'investissement est calculé chaque année sur la valeur d'acquisition (ou initiale) selon la méthode linéaire et est porté au compte de fonctionnement, déduction faite de la subvention et des participations communales.

Art. 6 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Art. 7 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat : Robert Hensler

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le niveau de sécurité garanti à une population donnée dépend, pour l'essentiel, de la rapidité d'intervention des autorités et des organisations compétentes, des moyens mis à leur disposition, notamment dans le domaine des télécommunications, et de la capacité de coordination des formations engagées.

C'est en gardant ce principe fondamental à l'esprit que nous vous invitons à examiner le présent projet qui a pour propos de permettre la participation du canton de Genève au réseau radio national de sécurité POLYCOM et l'acquisition des terminaux et centrales correspondants pour tous les partenaires cantonaux de la sécurité et des secours.

Il convient ici de rappeler que la commission d'enquête extra-parlementaire/G8 avait spécifiquement recommandé dans son rapport déposé au Grand Conseil le 12 mai 2003, que les forces de l'ordre et la police se dotent, au plus tôt et en suffisance, de moyens de liaison compatibles et sécurisés qui puissent relier les forces de police, l'armée et les gardes-frontière. La commission s'était précisément référée, à cet égard, au programme POLYCOM (cf. RD 532 – page 72 – recommandation 33 aux forces de l'ordre et à la police).

1. Le réseau radio national de sécurité POLYCOM

1.1 Historique

L'idée de la création d'un réseau radio commun à toutes les organisations chargées de la sécurité et des secours en Suisse est née en 1996. Jusqu'alors, chaque organisation disposait d'un réseau qui lui était particulier, avec des clés de chiffrement propres à chaque fabricant. Cette logique de cloisonnement représentait un obstacle supplémentaire à la communication entre des partenaires qui n'exploitaient déjà pas un même réseau.

Après une première tentative de créer un réseau national unique, qui a tourné court en 1999 avec le retrait de SWISSCOM du marché, le Conseil fédéral proposait, début 2001, de réaliser le réseau POLYCOM – qui s'appuie sur la norme technique TETRAPOL, de l'entreprise française EADS, représentée en Suisse par SIEMENS –, en interconnectant progressivement

les sous-réseaux mis en place au fur et à mesure par les cantons et les organisations partenaires de la sécurité et des secours.

De fait, ce sont le corps des gardes-frontière et le canton de Thurgovie qui ont lancé le programme POLYCOM en décidant de couvrir leurs besoins radio au moyen d'un réseau de type TETRAPOL, qu'ils exploitent l'un et l'autre depuis 2001.

La conduite du projet, au niveau fédéral, est assurée depuis lors par l'office fédéral de la protection de la population (OFPP) qui dépend du département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS).

1.2 Définition et caractéristiques du réseau

POLYCOM est un réseau radio national qui se construit par étape et dont la consolidation s'effectue par interconnexion progressive des réseaux régionaux successivement mis en exploitation. A terme, la Confédération souhaite que tout le territoire national soit couvert.

Ce réseau s'inscrit dans la cohérence du système fédéral coordonné de protection de la population qui repose sur la collaboration étroite des 5 grandes organisations partenaires que sont la police, les sapeurs-pompiers, la protection civile, les services de santé et les services techniques.

POLYCOM est un réseau numérique à ressources partagées qui permet aussi bien la communication que la transmission de données par radio. Le système est composé de l'infrastructure du réseau, des centrales de commandement et des terminaux des utilisateurs.

POLYCOM a pour but de permettre la communication sécurisée et en simultané entre les autorités et les organisations chargées des secours et de la sécurité de la Confédération, des cantons et des communes et l'échange des données par le biais d'une infrastructure uniforme et homogène.

Toutes les communications sont cryptées. Le codage est devenu incontournable depuis une vingtaine d'années, pour éviter que les conversations entre forces de l'ordre ne viennent aux oreilles de personnes mal intentionnées susceptibles d'annihiler une mission sécuritaire ou d'entraver une opération de secours.

Dans la pratique, au lieu d'avoir un canal radio attribué à chaque utilisateur de manière fixe dès le départ, le système cherche un canal libre de l'infrastructure pour chaque nouvelle liaison établie. Ce procédé permet une utilisation optimale des capacités radio. En outre, la technique numérique employée augmente significativement la qualité et la sécurité des systèmes

radio. La liaison avec des réseaux radio conventionnels déjà en place est possible, même si elle est limitée. Si le canal radio n'est pas disponible, les terminaux peuvent fonctionner en mode « talkie-walkie ».

POLYCOM, qui ne doit pas être confondu avec un réseau de téléphonie, simplifie considérablement la communication entre les partenaires. Pour la première fois depuis l'invention de la communication sans fil, les organisations chargées de la sécurité et des secours disposeront d'un système radio unique dans toute la Suisse.

En plus de permettre une communication immédiate entre tous les partenaires de la sécurité et des secours au niveau national, les principaux avantages du réseau POLYCOM par rapport à une exploitation simultanée de plusieurs réseaux radio sont les suivants :

- une sécurité accrue : l'absence d'opérations multiples de chiffrement ou de déchiffrement dans les stations de base rend le piratage très difficile;
- une meilleure couverture du territoire national;
- la possibilité d'avoir des conversations individuelles confidentielles, comme par téléphone;
- la possibilité de former des groupes d'utilisateurs interorganisations ou à l'interne d'une organisation, en fonction des événements; le chiffrement n'étant plus un obstacle, car il fait partie intégrante du standard TETRAPOL et dépend de différentes clés qui sont sélectionnées automatiquement en fonction des organisations participant à une communication;
- la technologie du partage des ressources, qui permet de gérer économiquement les fréquences disponibles;
- la possibilité de disposer d'une structure de formation centralisée;
- la possibilité de disposer d'une structure de maintenance et d'entretien centralisée.

1.3 Etat d'avancement des réseaux régionaux et partiels

A ce jour, le réseau POLYCOM est en service dans les cantons de Thurgovie, d'Argovie, de Neuchâtel, de Glaris et de Nidwald. Il est partiellement en service dans les cantons de Schaffhouse, du Jura, du Tessin et de Genève, pour le corps des gardes-frontière (CGfr). En ville de Lausanne, le réseau est également en service pour la police municipale.

Le réseau POLYCOM est en cours de réalisation dans les cantons et demi-cantons de Vaud, Berne, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Uri,

Zurich et Schaffhouse. Il est en phase de planification dans les cantons de Fribourg, du Valais, du Tessin, des Grisons, de Lucerne et d'Obwald (il est à noter que les autorités obwaldiennes ont décidé d'entrer en matière sur un engagement cantonal dans le projet POLYCOM suite aux inondations de 2005).

Enfin, le réseau POLYCOM est à l'étude dans les canton et demi-cantons de Saint-Gall, d'Appenzell Rhodes intérieures et d'Appenzell Rhodes extérieures (cf. annexe 4).

Seuls les cantons de Zoug et de Schwyz n'ont pour l'heure pas déclaré leur intérêt à adhérer au projet. Disposant l'un et l'autre de réseaux âgés respectivement de 3 et 4 ans, ces cantons n'en ont pas pour autant renoncé au projet. Ils souhaitent toutefois attendre l'amortissement des réseaux radio qu'ils utilisent actuellement (prévu sur 10 ans), en respect du principe de protection des investissements.

1.4 Derniers développements et prochaines mises en exploitation

Le 20 septembre 2006, le Grand Conseil du canton de Bâle-Ville a voté à l'unanimité le crédit destiné à la réalisation du réseau cantonal POLYCOM.

Le 29 novembre 2006, le Conseil d'Etat du canton de Zurich a approuvé le crédit d'investissement permettant la mise en place du réseau cantonal POLYCOM.

Le 14 mars 2007, le Grand Conseil du canton de Soleure a voté à l'unanimité le projet de réseau cantonal POLYCOM.

5 cantons ont prévu la mise en exploitation de leur réseau POLYCOM en 2007, soit Vaud, Uri, Schaffhouse, Bâle-Ville et Berne (partiellement).

1.5 Autres pays utilisant la technologie TETRAPOL

La technologie TETRAPOL est déjà en service en France pour le Ministère de l'Intérieur (programmes ACROPOL et ANTARES) et la Gendarmerie (programme RUBIS). Les sapeurs-pompiers français sont également en train de déployer un réseau national.

L'ensemble du territoire espagnol est aussi équipé d'un réseau TETRAPOL pour la Guardia Civil. Lors des attentats du 11 mars 2005 à Madrid, cet équipement a démontré toute son efficacité, alors que tous les réseaux téléphoniques mobiles et fixes étaient saturés.

L'armée allemande a commandé plus de 10 000 terminaux et 30 réseaux partiels.

2. Situation actuelle du réseau radio de la police genevoise

2.1 Rappel

En 1998, en raison de la désuétude de son réseau radio analogique, la police a fait l'acquisition d'un réseau radio numérique appelé IRIS. La mise en service du réseau a été effectuée de 1998 à 2000 pour une dépense d'investissement totale de 10,6 millions de francs. Malheureusement, le réseau IRIS est devenu aujourd'hui obsolète, dans la mesure où le fabricant n'a pas souhaité poursuivre le développement de la norme technologique utilisée qui va ainsi être progressivement abandonnée.

2.2 Risques et perspectives

Il résulte de cette obsolescence un risque important pour la police genevoise, qui doit impérativement remplacer son réseau radio dans les meilleurs délais, et plus généralement, une mise en péril de la sécurité publique dans le canton. Dans l'attente de pouvoir acquérir un nouveau réseau, la police doit prioritairement veiller à la maintenance et à l'entretien du réseau actuel.

La tâche est rendue encore plus ardue par le fait que le stock de pièces de rechange s'amenuise de façon inexorable et, surtout, que celles-ci ne sont plus fabriquées. Cela dit, plusieurs polices cantonales et municipales qui sont sur le point d'intégrer un réseau régional POLYCOM et qui utilisent aujourd'hui la même technologie que le police genevoise disposent encore d'une réserve de pièces qui pourraient être utilisées.

La dégradation du réseau actuel par la diminution des canaux exploitables entre également en considération pour la récupération de pièces de rechange. Cette démarche éventuelle devrait bien évidemment maintenir opérationnel un minimum de canaux radio sur l'ensemble des sites du canton jusqu'au remplacement complet de l'infrastructure radio.

Il convient enfin de relever que le système IRIS n'est pas compatible avec le système POLYCOM.

2.3 Contrat pour l'entretien du réseau actuel

Dans son Rapport N° 06-54 du 24 octobre 2006 relatif au projet de remplacement du réseau de radiocommunication de la police (projet POLYCOM – cf. annexe 5), l'Inspection cantonale des finances (ICF) recommandait notamment à la police de conclure avec le distributeur du système IRIS un nouveau contrat d'entretien, celui-ci ayant été résilié par la société TSA Telecom avec effet au 31 décembre 2006.

Dans le contexte décrit, des discussions ont eu lieu avec ladite société qui a tout d'abord garanti la maintenance du réseau pendant la période transitoire précédant la signature d'un nouveau contrat. Ce nouveau contrat d'entretien et de maintenance a été signé le 3 mai 2007. Valable rétroactivement au 1^{er} janvier 2007, ce contrat prévoit une maintenance préventive du réseau et garantit l'exploitation pendant toute sa durée de vie par la mise à disposition de techniciens formés et engageables 24h./24 et 365 jours par an.

3. Un réseau radio commun à tous les partenaires de la sécurité publique et des secours à Genève

3.1 Adhésion au réseau national de sécurité POLYCOM

Le programme POLYCOM représente une double opportunité pour le canton. D'abord, son exploitation au niveau fédéral garantit un partage des risques et permet de rationaliser les frais de maintenance. Ensuite, allant plus loin que la seule hypothèse du remplacement du réseau radio de la police, il offre au canton la possibilité de mettre toutes ses organisations en charge de la sécurité publique et des secours sur un même réseau et de les interconnecter.

La participation du canton de Genève au réseau POLYCOM résulte d'un choix stratégique. Elle permettra en outre à la police genevoise et aux autres partenaires de la sécurité et des secours du canton de disposer d'un système radio compatible avec celui des autres cantons et celui de la Confédération, particulièrement opportun dans la gestion des événements d'envergure dépassant les frontières cantonales.

3.2 Avantages et inconvénients pour le canton de Genève

Les avantages principaux d'une adhésion du canton de Genève au réseau POLYCOM sont ainsi de plusieurs ordres :

Pour la première fois, toutes les organisations chargées de la sécurité publique et des secours du canton exploiteraient le même réseau radio. Cet usage commun ne peut qu'améliorer la rapidité d'intervention, la coordination et l'efficacité des formations engagées.

Les communications avec les partenaires fédéraux (armée, corps des gardes-frontière), ainsi qu'avec ceux d'autres cantons seraient facilitées et la collaboration renforcée (notamment lors d'engagements de police intercantonaux et lors d'opérations conjointes avec les autorités et les organisations locales en cas de catastrophe, quel que soit le point du territoire national touché).

Par ailleurs, l'exploitation d'un réseau commun et l'utilisation d'un matériel homogène permettraient de rationaliser les coûts de maintenance et d'entretien.

L'inconvénient majeur d'une participation cantonale au programme POLYCOM réside bien évidemment dans le coût du projet. L'acquisition des terminaux et des centrales est onéreuse pour deux raisons :

- le petit nombre de fournisseurs potentiels dans le domaine de la sécurité qui ne permet pas de jouer sur la concurrence;
- le cryptage qui augmente sensiblement le prix d'un appareil, mais dont il n'est malheureusement plus possible de se passer si l'on veut véritablement pouvoir assurer la sécurité publique.

Par ailleurs, le fournisseur (SIEMENS) est imposé par la Confédération avec laquelle il a passé contrat. La marge de manœuvre dans l'acquisition du matériel est dès lors relativement réduite (un appel d'offre est possible uniquement pour quelques types d'accessoires).

Cela dit, le fait que la Confédération et les cantons sont engagés dans un projet commun réduit considérablement les risques liés à une adaptation, voire à un éventuel changement de technologie.

3.3 Préexistence du réseau POLYCOM exploité par le corps des gardes-frontière

A Genève, le corps des gardes-frontière a mis en service le réseau POLYCOM régional en 2003.

Les acquis qui en découlent présentent deux avantages :

- L'infrastructure est installée et le réseau radio couvre le territoire cantonal dans sa quasi-totalité. 12 stations de base sont déjà exploitées, une station est en cours de construction (Mont-Blanc), une station (Confignon) sera prochainement mise en service dans les locaux de la sécurité civile et une station doit encore être construite (Versoix). Cette prédisposition représente un gain de temps dans l'exploitation du réseau par le canton.
- Financièrement, la contribution forfaitaire demandée au canton par le corps des gardes-frontière pour participer à un réseau qui fonctionne déjà est plus avantageuse que s'il avait fallu que le canton construise toutes les stations. Cette participation a été fixée à 3 millions de francs pour l'exploitation du réseau ainsi que l'adaptation à 16 canaux de la zone urbaine et suburbaine et à 2,3 millions pour l'augmentation du nombre de canaux de 4 à 8 des stations frontières ainsi que l'adaptation de la couverture radio de l'aéroport et de la gare Cornavin.

3.4 Délimitation du champ des organisations participantes

Pour garantir une efficacité maximum du réseau POLYCOM sur le territoire du canton, il est impératif que tous les partenaires chargés de la sécurité publique et des secours puissent l'utiliser et être équipés du matériel adéquat.

Au niveau cantonal, la police, la sécurité civile (inspectorat cantonal du feu et protection civile), le détachement des spécialistes en déminage (DSD), les services de santé, le service de sécurité de l'aéroport (SSA), la voirie cantonale et les gardes de l'environnement doivent pouvoir exploiter le réseau.

Pour la Ville de Genève, le service d'incendie et de secours (SIS – professionnels et compagnies des sapeurs-pompiers volontaires), les agents de sécurité municipaux, les agents municipaux, la voirie municipale et la protection civile sont concernés.

Dans les communes, les agents municipaux, les compagnies de sapeurs-pompiers volontaires et les organisations de protection civile doivent être équipées. Ces dernières le seront par l'intermédiaire de la sécurité civile et par le biais d'un financement fédéral.

Il est à relever que si seule la police était équipée en matériel POLYCOM, l'investissement correspondant (à savoir, la participation cantonale au coût du réseau et l'achat de terminaux et de centrales), s'élèverait à quelque 10,1 millions de francs. Ce montant doit être mis en perspective avec les 10,6 millions investis dans le réseau IRIS, sachant qu'à sa mise en service, la police de la sécurité internationale (PSI) n'existait pas encore.

3.5 Dispositif d'intervention dans des situations exceptionnelles OSIRIS

Un réseau radio commun à tous les partenaires et à toutes les cellules OSIRIS (cf. règlement G 3 03.03) facilitera la conduite du dispositif et garantira une capacité d'intervention adaptée aux situations exceptionnelles auxquelles le canton pourrait être appelé à faire face.

Actuellement, différents réseaux coexistent et la diversité des systèmes utilisés ne rend par la coordination opérationnelle aisée.

Dans la mesure où tous les partenaires OSIRIS communiqueront sur le réseau POLYCOM, la conduite du dispositif, quels qu'en soient les caractéristiques et le nombre d'organisations engagées, sera plus facile et les transmissions plus rapides.

Une intervention dans le cadre du dispositif OSIRIS est un exemple concret d'opération coordonnée pouvant engager plusieurs partenaires compétents dans le domaine de la protection de la population et nécessiter l'utilisation d'un réseau radio commun fiable, garantissant une information simultanée de toutes les cellules engagées.

Par ailleurs, il faut savoir que les systèmes radio suisse (POLYCOM) et français sont compatibles, dès lors qu'ils se basent tous les deux sur la norme technologique TETRAPOL. Par conséquent, les interconnexions sont techniquement possibles et peuvent être envisagées pour une mission sécuritaire ou lors d'opérations de secours communes. La décision d'autoriser la communication transnationale sur un même réseau relève uniquement de considérations d'ordre politique.

4. Principes de financement

4.1 Répartition Confédération-canton

L'abondante réglementation fédérale POLYCOM, qui peut être commandée sur le site Internet de l'office fédéral de la protection de la population (<http://www.polycom.admin.ch>), précise les modalités selon lesquelles le coût du réseau régional et celui des terminaux et centrales sont pris en charge par la Confédération et le canton concerné.

Le financement des appareils relève exclusivement des utilisateurs, à l'exception des radios portables équipant les formations de protection civile qui sont prises en charge par la Confédération et pour elle, l'office fédéral de la protection de la population. La Confédération a négocié un contrat-cadre pour le prix des appareils et de certains accessoires. Celui-ci étant conclu en Euros, une marge de 3 % a été prise en compte pour la variation du taux de change et pour assurer le financement entre le dépôt du projet de loi et la commande du matériel.

En revanche, la Confédération participe au financement du réseau radio en fonction de certains critères bien définis (étendue des routes nationales, nombre et longueur des tunnels autoroutiers, frontières communes avec un Etat étranger, etc.).

Pour Genève, la Confédération prendra à sa charge environ 71 % du prix du réseau. A titre comparatif, cette participation ne s'élève qu'à 42 % à Berne (Ville), à 40 % à Zurich et à 46 % à Bâle-Ville.

La participation de la Confédération sera traitée budgétairement comme une subvention d'investissement acquise par l'Etat de Genève pour le projet POLYCOM. Par rapport au coût total du projet, la prise en charge fédérale devrait s'élever à 10 615 377 F (soit 9 693 684 F pour le réseau et 921 693 F pour les terminaux destinés à la protection civile – cf. annexe 6).

4.2 Répartition canton-Ville de Genève-communes

Selon le principe posé plus haut, le coût des appareils nécessaires aux organisations cantonales est pris en charge par l'Etat de Genève, celui des organisations de la Ville de Genève par celle-ci et celui des organisations communales par chaque commune. La part cantonale au coût du réseau est prise en charge en totalité par l'Etat de Genève.

Toutefois, une répartition entre le canton, la Ville de Genève et les communes peut être envisagée, s'agissant plus particulièrement de la prise en charge des frais de maintenance et d'entretien du réseau. Le cas échéant, cette répartition fera l'objet d'une convention, au même titre que la ventilation des frais liés à la programmation des appareils et celle liée à la formation, si ces deux activités spécifiques devaient être centralisées, ce qui paraît a priori être une mesure rationnelle.

Cette convention liant l'Etat de Genève, maître d'œuvre du projet, et les différents partenaires qui ne font pas partie de l'administration cantonale (représentés par la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises) devrait également régler la problématique plus générale de la gestion du réseau et préciser que les organisations concernées sont propriétaires des appareils qui leur sont attribués.

Par rapport au coût total du projet, les prises en charge respectives de la ville de Genève et des communes devraient s'élever à 3 877 847 F et à 1 467 925 F (cf. annexe 6). Il appartiendra à la Ville de Genève et aux communes de déterminer sous quelle forme elles entendent financer leur participation au projet.

Il reste dès lors à la charge du canton, 15 266 715 F (soit 5 309 798 F pour le réseau et 9 956 917 F pour les centrales et les terminaux – cf. annexe 6).

Enfin, un montant de 51 125 F devrait être pris en charge par la Société internationale de sauvetage du Léman (SISL), également partenaire au projet.

Tous les chiffres mentionnés ci-dessus comprennent la TVA (7,6 %), la variation liée au taux de change Euro/CHF (3 %) et une part de renchérissement et autre impondérable (7 %).

5. Etat des travaux au niveau cantonal

5.1 Déclaration d'intérêt

Le 19 avril 2004, l'ancien département de justice, police et sécurité, devenu depuis département des institutions, adressait la déclaration d'intérêt du canton à une participation effective au projet POLYCOM à la commission télématique du DDPS, chargée par la Confédération de recueillir ce type de détermination. Cette déclaration était accompagnée des réserves d'usage liées à la présentation d'un projet chiffré et aux décisions budgétaires qui en résulteraient.

Le 9 février 2006, la délégation du Conseil d'Etat à la protection de la population (anciennement : délégation du Conseil d'Etat à l'Etat-major cantonal de crise) confirmait l'adhésion du canton au projet POLYCOM et affirmait sa volonté de le réaliser dans les plus brefs délais.

Un projet de loi ouvrant un crédit d'étude de 300 000 F pour le réseau radio POLYCOM (PL 9901) était adopté par le Conseil d'Etat le 30 août 2006 et adressé au Grand Conseil.

Après avoir été examiné par la commission des finances du Grand Conseil au cours de plusieurs séances comprises entre le 4 octobre 2006 et le 21 février 2007, le projet de loi ouvrant le crédit d'étude a été retiré par le Conseil d'Etat, par lettre du 28 février 2007 adressée à la présidence du Grand Conseil, au profit du dépôt du présent projet de loi. Ce retrait a été effectué avec l'aval de la commission des finances qui s'est engagée à traiter rapidement le projet de loi d'investissement.

5.2 Travaux techniques préparatoires

Des groupes de travail "métier", comprenant des spécialistes de la police, des collaborateurs du CTI et des représentants des organisations partenaires ont été institués, sous la direction d'un chef de projet, lui-même responsable du service des télécommunications de la police, et ont commencé à étudier le projet sous un angle purement technique.

5.3 Institution d'un comité de pilotage stratégique

Dans son Rapport No 06-38 relatif au réseau IRIS, commandé par le Conseil d'Etat, l'ICF avait mis en exergue des faiblesses d'ordre organisationnel dans la conduite du projet. Fondé sur l'expérience tirée du réseau IRIS, dont le choix avait reposé uniquement sur des décisions prises par quelques collaborateurs de la police, le département des institutions a mis sur pied un comité de pilotage stratégique du projet et ainsi donné suite à une

des recommandations émises par l'ICF dans son rapport du 24 octobre 2006 (projet POLYCOM).

A ce jour, ce comité de 8 membres, présidé par le secrétaire général du département des institutions et composé de représentants de la Ville de Genève, de l'Association des communes genevoises, de la police cantonale et du CTI, a tenu 7 séances de travail; la première ayant eu lieu le 3 novembre 2006.

Comme l'indique l'ICF dans son rapport, le comité de pilotage a la responsabilité d'amener le projet à terme. Il doit identifier les risques et les gérer tout au long du projet. Il a notamment pour mission de régler les aspects juridiques du projet, de superviser les choix techniques proposés, de contrôler régulièrement les dépenses budgétaires et d'intégrer les exigences des utilisateurs.

En finalité, le comité de pilotage doit servir de relais entre les groupes techniques et les autorités compétentes pour la prise des décisions politiques (cf. annexe 7).

5.4 Mise sur pied d'un comité de gestion

Un comité de gestion, amené à prendre les décisions techniques et opérationnelles liées à la mise en service du réseau cantonal genevois, a également été institué. Il devra assurer, par la suite, le rôle de gestionnaire du réseau. Ses tâches principales sont l'organisation des ressources, la surveillance du réseau et la validation des nouveaux partenaires au projet.

Le comité de gestion regroupe les principaux utilisateurs du réseau, à savoir le corps des gardes-frontière, la police cantonale, le SIS, la direction des systèmes d'information de la Ville de Genève, la sécurité civile, le 144 et l'Association des communes genevoises.

Par ailleurs, un centre de maintenance POLYCOM doit être créé. Motivée par un double objectif d'utilisation rationnelle des compétences existantes et d'économie, la concentration des opérations de maintenance sur les terminaux est opportune. Ce centre aura comme tâche principale la programmation de tous les terminaux et des centrales. Son personnel, pris sur les effectifs existants, s'occupera également des dépannages et des mises à jour.

Cette mise en commun des ressources au niveau cantonal est assurément un des atouts majeurs du projet.

5.5 Collaboration du CTI

Dans le domaine des réseaux radio, le CTI ne possède pas les compétences qui lui permettraient de conduire les travaux techniques liés au projet POLYCOM. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire que le CTI dispose de telles ressources de façon permanente, vu la rareté des projets de ce type à l'Etat de Genève.

Cela dit, l'expertise du CTI dans l'étude et la négociation de contrats en matière de télécommunications est extrêmement précieuse. C'est la raison pour laquelle un juriste du CTI fait partie du Comité de pilotage stratégique du projet.

En outre, le directeur de la production du CTI apporte au sein du même comité son expérience dans la gestion de projets et ses connaissances des éléments techniques dans le domaine des télécommunications, ainsi que des procédures AIMP.

6. Planification de mise en œuvre du réseau genevois POLYCOM

Depuis le vote du projet de loi par le Grand Conseil et après l'échéance du délai référendaire, il faut raisonnablement compter avec un délai d'environ 10 mois pour la première mise en exploitation du réseau pour les partenaires cantonaux (cf. annexe 8). Les stations POLYCOM doivent être adaptées (augmentation du nombre de canaux pour faire face à la multiplication des partenaires), les terminaux et les centrales doivent être commandés et livrés et la formation d'un nombre significatif d'utilisateurs doit être achevée.

A cet égard, la Confédération assure l'instruction des formateurs cantonaux et du personnel équipé d'appareils POLYCOM au centre fédéral d'instruction de Schwarzenburg (Berne) dépendant de l'office fédéral de la protection de la population.

Par ailleurs, la programmation des terminaux et des centrales doit également être effectuée avant l'exploitation du réseau par les partenaires cantonaux.

7. POLYCOM et UEFA EURO 2008

Pour toutes les raisons exposées précédemment, la mise en production du réseau régional POLYCOM est une nécessité pour Genève et son exploitation à l'occasion de l'UEFA EURO 2008 (7 au 29 juin 2008 – matches à Genève : 7, 11 et 15 juin 2008) serait assurément des plus opportunes.

Malheureusement, la planification explicitée ci-dessus ne permettra probablement pas l'exploitation du réseau POLYCOM dans sa totalité pendant l'UEFA EURO 2008.

Toutefois, une mise en service partielle demeure parfaitement envisageable pour l'événement considéré, notamment en raison de la préexistence du réseau géré par le corps des gardes-frontière. La couverture radio POLYCOM pourrait alors être limitée à quelques zones sensibles du canton et seuls quelques partenaires ciblés seraient équipés en conséquence, selon les besoins de la manifestation et l'évolution des événements.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexes :

- 1) *Préavis technique financier*
- 2) *Planification des charges financières (amortissements et intérêts) en fonction des décaissements prévus*
- 3) *Planification des charges et revenus de fonctionnement découlant de la dépense nouvelle*
- 4) *Etat d'avancement des réseaux POLYCOM régionaux et partiels - situation au mois d'avril 2007*
- 5) *Rapport ICF No 06-54 du 24 octobre 2006 relatif au projet de remplacement du réseau de radiocommunication de la police (projet POLYCOM)*
- 6) *Répartition des charges entre la Confédération, le canton et les partenaires communaux*
- 7) *Structure de pilotage du projet POLYCOM au niveau cantonal*
- 8) *Planification de mise en œuvre*



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département des institutions
- **Objet** : Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 31 278 989 F pour la participation du canton de Genève au réseau radio national de sécurité POLYCOM et à l'acquisition des terminaux et centrales correspondants pour tous les partenaires cantonaux de la sécurité et des secours
- **Rubriques concernées** : 04.04.15.00 506 0 1501 (crédit d'investissement), 04.04.15.00 660 0 1501 (subvention fédérale), 04.04.15.00 662 0 1501 (participation de la Ville de Genève), 04.04.15.00 662 0 1502 (participation des communes), 04.04.15.00 665 0 1501 (autre participation)
- **Planification des charges et revenus de fonctionnement induits par le projet** :
 - Les tableaux financiers annexés au projet de loi intègrent la totalité des impacts financiers découlant du projet.
 - Remarque : Les frais de maintenance du réseau radio actuel de la police se montent à 200'000 F annuellement. La part genevoise des frais de maintenance de POLYCOM est estimée à 73'000 F, dont 21'800 F pris en charge par les partenaires. La charge nette pour le canton est donc de 51'200 F, soit une économie de 148'800 F par rapport à la situation actuelle.

(en millions de francs)	Situation avant PL	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Résultat récurrent
Charges en personnel [30]	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses générales [31]	0.20	0.20	-	-	-	-	-	-
Charges financières [32+33]	-	0.14	0.46	0.92	1.98	1.98	1.98	1.98
Charges particulières [30 à 36]	-	-	0.07	0.07	0.07	0.07	0.07	0.07
Octroi de subvention ou prestations [36]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des charges de fonctionnement	0.20	0.34	0.53	0.99	2.06	2.06	2.06	2.06
Revenus liés à l'activité [40+41+43+45+46]	-	-	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02
Autres revenus [42]	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des revenus de fonctionnement	-	-	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02	0.02
Résultat net de fonctionnement	0.20	0.34	0.51	0.97	2.04	2.04	2.04	2.04

• Inscription budgétaire et financement :

- Ce crédit d'investissement, réparti en tranches annuelles, est inscrit au budget d'investissement dès 2007.
- Il entrera dans le cadre du volume d'investissements "nets-nets" admis par le Conseil d'Etat pour 2007, sous réserve de la réduction technique globale à opérer. Dans ce cadre, ce préavis ne garantit pas que les tranches annuelles du crédit d'investissement pourront être automatiquement versées.
- Des subventions fédérales et des participations financières des partenaires au projet, d'un montant total de 5 396 897 F sont prévues et seront comptabilisées sous les rubriques 04.04.15.00 660 0 1501 (subvention fédérale), 04.04.15.00 662 0 1501 (participation de la Ville de Genève), 04.04.15.00 662 0 1502 (participation des communes), 04.04.15.00 665 0 1501 (autre participation).

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le 4 mai 2007 :

Signature du responsable financier : Liên Nguyen-Tang

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL, son exposé des motifs, les tableaux financiers et ses annexes datés du 04.05.2007.

2. Approbation / Avis du département des finances

Le plan des GT devra être harmonisé avec les informations contenues dans les tableaux financiers.

Par ailleurs, le DF signale que le budget 2007 prévoit un montant de CHF 10'000'000 sur la rubrique 04.04.15.00 506 0 1501.

Concernant les rubriques 04.04.15.00 660 0 1501, 04.04.15.00 662 0 1501, 04.04.15.00 662 0 1502 et 04.04.15.00 665 0 1501, le DF signale que le budget 2007 ne prévoit pas de montants.

Genève, le 4 mai 2007 :

Visa du département des finances : Marc Gioia

Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève (D 1 05) - Dépense nouvelle

PLANIFICATION DES CHARGES ET REVENUS DE FONCTIONNEMENT DÉCOULANT DE LA DÉPENSE NOUVELLE

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 31 278 989 F pour la participation du canton de Genève au réseau radio national de sécurité POLYCOM et l'acquisition des terminaux et centrales correspondants pour tous les partenaires cantonaux de la sécurité et des secours

Projet présenté par le département des institutions

	Situation avant PL	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Résultat récurrent
TOTAL des charges de fonctionnement induites	200'000	337'400	531'001	989'003	2'057'673	2'057'673	2'057'673	2'057'673
Charges en personnel [30] (augmentation des charges de personnel, formation, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses générales [31] Charges en matériel et véhicule (meubler, fournitures, matériel classique et/ou spécifique, véhicule, entretien, etc.)	200'000	200'000	0	0	0	0	0	0
Charges de bâtiment (fluides (eau, énergie, combustibles), conciergerie, entretien, location, assurances, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières [32-33] Intérêts (report tableau)	0	137'400	458'001	916'003	1'984'673	1'984'673	1'984'673	1'984'673
Amortissements (report tableau)	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges particulières [30 à 36] Dédouanement à la Confédération [350]	0	0	73'000	73'000	73'000	73'000	73'000	73'000
Ocrot de subvention ou de prestations [36] (subvention accordée à des tiers, prestation en nature)	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des revenus de fonctionnement induits	0	0	21'800	21'800	21'800	21'800	21'800	21'800
Revenus liés à l'activité [40-41+43-45+46] (augmentation de revenus (impôts, émoluments, taxes), subventions reçues, dons ou legs)	0	0	21'800	21'800	21'800	21'800	21'800	21'800
Autres revenus [42] (revenus de placements, de prêts ou de participations, gain comptable, loyers)	0	0	0	0	0	0	0	0
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT (charges - revenus)	200'000	337'400	509'201	967'203	2'035'873	2'035'873	2'035'873	2'035'873

Remarques:
- Les frais de maintenance du réseau radio actuel de la police se montent à 200'000 F annuellement. La part genevoise des frais de maintenance de POLYCOM est estimée à 73'000 F, dont 21'800 F pris en charge par les partenaires. La charge nette pour le canton est donc de 51'200 F, soit une économie de 148'800 F par rapport à la situation actuelle.

Signature du responsable financier: 

Date: 04.05.2017

PLANIFICATION DES CHARGES FINANCIÈRES (AMORTISSEMENTS ET INTÉRÊTS) EN FONCTION DES DÉCAISSEMENTS PRÉVUS

Projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 31 278 989 F pour la participation du canton de Genève au réseau radio national de sécurité POLYCOM et l'acquisition des terminaux et centrales correspondants pour tous les partenaires cantonaux de la sécurité et des secours

Projet présenté par le département des institutions

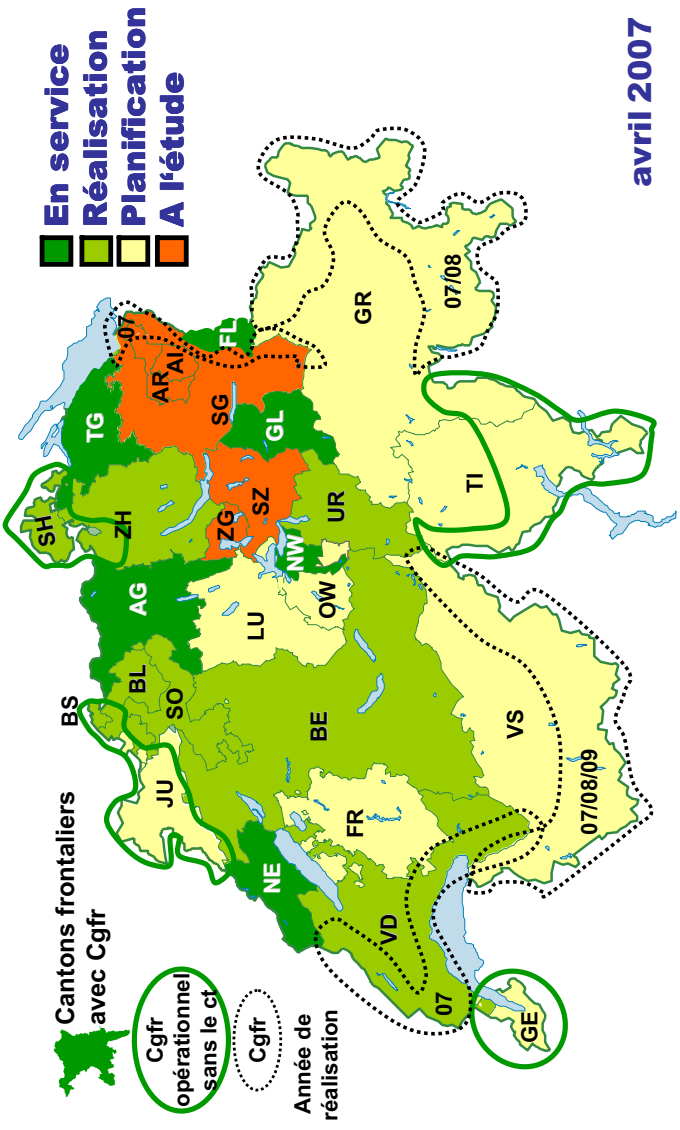
	Situation avant PL	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Investissement brut		9'383'697	21'895'292	0	0	0	0	31'278'989
- Recette d'investissement		4'803'682	11'208'592	0	0	0	0	16'012'274
Investissement net		4'580'015	10'686'700	0	0	0	0	15'266'715
Installation fixe (selon liste)		9'383'697	21'895'292	0	0	0	0	31'278'989
Receffes		4'803'682	11'208'592	0	0	0	0	16'012'274
Aucun		0	0	0	0	0	0	0
Receffes		0	0	0	0	0	0	0
Aucun		0	0	0	0	0	0	0
Receffes		0	0	0	0	0	0	0
Aucun		0	0	0	0	0	0	0
Receffes		0	0	0	0	0	0	0
TOTAL des charges financières		0	458'001	916'003	1'984'673	1'984'673	1'984'673	1'984'673
Intérêts		0	458'001	458'001	458'001	458'001	458'001	458'001
Amortissements		0	0	0	1'526'672	1'526'672	1'526'672	1'526'672
	3.000%							

Signature du responsable financier :

Date : 04.05.2007



Etat d'avancement des réseaux régionaux et partiels



avril 2007

Rapport No 06-54

Page 1/9

Genève, le 24 octobre 2006
N/réf.: 04.04.15/00/RAC/JEV/pic/ct

R A P P O R T

relatif au

**PROJET DE REMPLACEMENT DU RÉSEAU DE
RADIO COMMUNICATION DE LA POLICE
(PROJET POLYCOM)**

Audit de gestion

PROJET POLYCOM

Anciennes observations non réglées

oui	non	s/o
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Nouvelles observations

<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
-------------------------------------	--------------------------	--------------------------

Synthèse

Contexte général

Le système radio de la police (dénommé IRIS) a été mis en service de 1998 à 2000 pour une dépense totale d'investissement de F 10,6 mios. Le réseau IRIS est aujourd'hui obsolète car la norme technologique sur laquelle il fonctionne a été abandonnée par son fabricant. Ainsi, depuis quatre ans, la police envisage de remplacer son réseau et dans sa séance du 9 février 2006, la délégation du Conseil d'Etat à l'Etat Major Cantonal de Crise "confirme l'adhésion du canton au projet POLYCOM et affirme sa volonté de le réaliser dans les plus brefs délais". Le coût du projet POLYCOM a été estimé à F 22,5 millions (source: rapport TERC1 12/2002).

Objectif

Le contrôle effectué par l'ICF constitue une suite aux travaux exposés dans le rapport 06-38 relatif au projet IRIS. Il a pour objectif d'examiner le projet en cours POLYCOM afin de mettre en évidence les principales zones de risque.

Risques principaux

Notre étude détaille les risques inhérents aux deux aspects essentiels du projet, à savoir:

1. Le pilotage du projet

Le comité de pilotage n'a pas encore été constitué. L'importance du projet POLYCOM impose la création d'un comité de pilotage fort. Rappelons que la responsabilité d'un comité de pilotage est d'amener le projet au succès (c'est-à-dire à la mise en place du système voulu en termes de fonctionnalités ou d'objectifs dans le respect des délais et des coûts prévus). Le rôle du comité de pilotage est d'identifier et de gérer les risques tout au long du projet. Le comité de pilotage devra donc avoir un pouvoir décisionnel important. Ce comité de pilotage aura notamment pour mission de clarifier les aspects juridiques du projet, superviser les choix techniques proposés, contrôler régulièrement les dépenses budgétaires et intégrer les exigences des utilisateurs.

2. La planification des travaux

Le réseau POLYCOM a été choisi pour des raisons stratégiques et il permettra d'équiper la police d'un système radio compatible avec les autres cantons. Si l'objectif est de remplacer le réseau IRIS avant l'Euro 2008, nous recommandons fortement de prévoir une solution de secours en cas de retard sur l'installation de POLYCOM à Genève. Soulignons que le réseau IRIS n'est pas compatible avec POLYCOM et qu'il ne sera donc pas possible d'assurer une transition progressive vers le nouveau réseau. Afin d'éviter un bug pour 2008, il conviendra de maintenir le système actuel durant toute la durée de mise en service des équipements POLYCOM. A ce titre, nous recommandons à la police de conclure avec le distributeur du système IRIS un nouveau contrat d'entretien, celui-ci ayant été résilié par la société TSA Telecom avec effet au 31 décembre 2006.

Recommandations

Nos recommandations sont de nature à minimiser les problèmes exposés lors du nouveau projet de remplacement du réseau de radio communication de la police.

Table des matières

1.	Objet et étendue du contrôle.....	4
2.	Déroulement du contrôle.....	4
3.	Observations.....	4
3.1.	Le pilotage du projet.....	6
3.2.	La planification des travaux.....	7

1. Objet et étendue du contrôle

- Base légale** Nous avons effectué notre contrôle en vertu de l'article 11 lettre a de la loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques.
- Objectifs** Le contrôle effectué par l'ICF constitue une suite aux travaux exposés dans le rapport 06-38 relatif au projet IRIS. Il a pour objectif d'examiner le projet en cours POLYCOM afin de mettre en évidence les principales zones de risques.

2. Déroulement du contrôle

Notre audit s'est déroulé du 15 juin au 31 juillet 2006.

Les opérations de contrôle que nous avons effectuées sont mentionnées dans les programmes de contrôle qui font partie de nos notes de travail.

Les observations qui figurent dans le présent rapport ont fait l'objet d'un entretien final avec M. Bernard Gut, Secrétaire Général du DI, en date du 11 septembre 2006.

3. Observations

- Remarque** En vertu de l'article 22 alinéa 1 de la Loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques, les recommandations de l'ICF formulées ci-après sont obligatoires (sauf mention contraire figurant expressément dans nos observations). En cas de désaccord, le différend est porté devant le Conseil d'Etat.
- Rappel technique** En mars 1998, l'UIT-R (Union Internationale des Télécommunications - secteur Radio Télécommunications) a approuvé les sept normes qui définissent les standards actuels de radiocommunication: TETRA, DIMRS, IDRA, TETRAPOL, EDACS, APCO 25 et FHMA.

Dans le domaine des réseaux privés professionnels, les deux normes concurrentes sont TETRA et TETRAPOL. Créé par EADS (société dont l'Etat français est actionnaire à hauteur de 15%), TETRAPOL est aujourd'hui soutenue par deux organisations qui poursuivent son développement à savoir, TETRAPOL-FORUM (composé de fabricants) et TETRAPOL USERS CLUB (composé d'utilisateurs). C'est la technologie TETRAPOL qui a été finalement retenue pour le nouveau réseau radio national suisse de sécurité. Mis en place par Siemens, ce réseau sera exploité par le groupe POLYCOM. Tous les organismes utilisateurs de ce réseau sont rattachés à la société d'exploitation POLYCOM et l'OFCOM (Office Fédéral de la Communication) octroie à chacun d'eux une concession propre de radio communication à usage professionnel.

Contexte général Le système radio de la police (dénommé IRIS) a été mis en place entre 1997 et 2001 pour une dépense totale d'investissement de F 10,6 mios. Le réseau IRIS est aujourd'hui obsolète car la norme technologique sur laquelle il fonctionne a été abandonnée par son fabricant. Ainsi, depuis quatre ans, la police envisage de remplacer son réseau. Pour cela, le groupe de travail TERC I a été formé début 2002 par les membres d'ISIS (Intervention Secours et Information en cas de Sinistre actuellement dénommé OSIRIS). Sa mission était de lister les partenaires possibles à un réseau cantonal de sécurité, dresser l'inventaire des besoins des différentes entités, faire l'analyse technique d'exploitation des types de réseaux retenus, comparer les coûts de réalisation des moyens radio TETRAPOL et TETRA et rédiger un rapport final permettant aux autorités cantonales d'opter pour une des solutions offertes.

Le groupe TERC I a terminé son rapport le 2 décembre 2002 et ses conclusions soulignent l'absence d'un consensus. Pour le groupe de travail, le choix ne dépend que d'une prise de position politique, à savoir:

- le choix stratégique est POLYCOM puisqu'il permet une compatibilité avec les partenaires sur le plan fédéral (à l'exclusion des partenaires cantonaux privés),
- le choix technique est TETRA car le réseau est plus performant spécialement dans les transmissions de données, et accessible à l'ensemble des partenaires ISIS (mais incompatibilité au niveau des partenaires de sécurité des autres cantons et de la confédération).

Selon le rapport TERC I, le coût du projet POLYCOM sera de F 37,5 millions avec une participation fédérale de 40% soit une dépense pour la police et le canton estimée à F 22,5 millions. En avril 2004, Mme Spoerri, à l'époque Conseillère d'Etat chargée du DJPS, rédige à l'intention de M. Koellreuter, Président de la commission télématique au département de la défense à Berne, une déclaration d'intérêt relative au projet POLYCOM. Dans sa séance du 9 février 2006, la délégation du Conseil d'Etat à l'Etat Major Cantonal de Crise "confirme l'adhésion du canton au projet POLYCOM et affirme sa volonté de le réaliser dans les plus bref délais".

Le projet de loi de bouclage de la loi N° 7531 ouvrant un crédit de F 11'300'000.-- pour le remplacement et le transfert en mode numérique du réseau de radiocommunications de la police (réseau actuel IRIS) a été adopté par le Conseil d'Etat le 30 août 2006 (PL 9900). Le projet de loi ouvrant un crédit d'étude de F 300'000.-- pour le réseau radio POLYCOM a été adopté par le Conseil d'Etat le 30 août 2006 (PL 9901).

3.1. Le pilotage du projet

Cette problématique est relevée pour la première fois

Constat

Le comité de pilotage du projet n'a pas encore été constitué. Néanmoins, le chef des télécommunications de la police a mené des travaux préliminaires et a d'ores et déjà constitué les groupes techniques qui seront nécessaires pour les études et la réalisation du projet.

Le projet POLYCOM est composé de plusieurs partenaires:

- la police, qui sera le principal utilisateur et qui est le "moteur" du projet,
- les autres services cantonaux,
- le projet POLYCOM fédéral,
- le corps des gardes frontières,
- Siemens, fournisseur unique du réseau et des terminaux,
- L'OFROU, qui finance la couverture des tunnels autoroutiers et une partie des émetteurs couvrant les routes nationales.

A ce jour, aucun contrat ou convention n'a encore été conclu avec les différents partenaires précités.

Risque

L'absence d'un comité de pilotage du projet IRIS a été une des principales causes des dysfonctionnements constatés dans notre rapport 06-38. Soulignons que le projet POLYCOM est complexe et nécessite un examen juridique des relations contractuelles entre l'Etat et ses partenaires. Il est en effet déterminant de définir les responsabilités et obligations de chacun en cas d'exécution incomplète des travaux ainsi qu'en matière de garantie et de maintenance.

Recommandation

L'importance du projet POLYCOM impose la création d'un comité de pilotage fort. Rappelons que la responsabilité d'un comité de pilotage est d'amener le projet au succès (c'est-à-dire à la mise en place du système voulu en termes de fonctionnalités ou d'objectifs dans le respect des délais et des coûts prévus). Le rôle du comité de pilotage est d'identifier et de gérer les risques tout au long du projet. Le comité de pilotage doit donc avoir un pouvoir décisionnel important.

Au vu de l'analyse des risques que nous avons effectuée au stade actuel du projet et rapportée dans le présent rapport, nous recommandons que le comité de pilotage soit présidé par le secrétaire général du DI et composé notamment:

- d'un membre de la direction financière du DI,
- d'un responsable de la police (la police étant le principal utilisateur du nouveau système prévu),
- d'un membre de la direction RT du CTI,
- d'un juriste,
- du chef de projet.

3.1. Le pilotage du projet (suite)

Ce comité de pilotage aura notamment pour mission de régler les aspects juridiques du projet, superviser les choix techniques proposés, contrôler régulièrement les dépenses budgétaires et intégrer les exigences des utilisateurs.

Nous recommandons également de conclure d'une part une convention avec les différents partenaires publics participant au projet POLYCOM et d'autre part un contrat avec le fournisseur.

Position de l'audité

L'audité s'est déclaré d'accord avec nos recommandations.

Délai de mise en œuvre proposé par l'audité	Service responsable de la mise en œuvre
Octobre 2006	Secrétaire Général du DI

3.2. La planification des travaux

Cette problématique est relevée pour la première fois

Constat

Le projet n'a pas encore été planifié mais la police souhaite que POLYCOM soit opérationnel pour l'Euro foot 2008. Quant au coût total du projet, il n'est pas encore connu avec précision et la participation prise en charge par le DI dépend de plusieurs composants:

- la participation de la confédération (non confirmée),
- une partie de l'infrastructure nécessaire (émetteurs), déjà installée et utilisée par le corps des gardes frontières, devra faire l'objet d'une péréquation,
- la définition de la participation des autres partenaires cantonaux au projet.

Risque

Le calendrier du projet est ambitieux puisque à titre de comparaison le réseau POLYCOM sera mis en place dans le canton de Berne en quatre étapes d'ici l'année 2011 et le réseau IRIS a demandé trois années d'installation. Le fait de dépendre d'un fournisseur unique accroît également le risque de ne pas atteindre l'objectif de 2008. Par ailleurs, tant que les coûts à la charge de l'Etat ne sont pas connus avec précision, le projet de loi POLYCOM ne peut pas être déposé, ce qui risque de rallonger les délais.

Recommandation

Le projet doit faire l'objet d'une planification détaillée permettant au groupe de pilotage d'assurer l'achèvement des travaux dans les délais impartis. L'avancement du projet devra être documenté de façon précise et suivie afin que le comité de pilotage puisse être informé rapidement de tout retard observé. Parallèlement aux études techniques encore nécessaires qui seront financées par le crédit d'étude, nous recommandons au comité de pilotage de mener des travaux avec les autres partenaires afin de définir la répartition des coûts.

Rappelons que le réseau POLYCOM a été choisi pour des raisons stratégiques et qu'il permettra d'équiper la police d'un système radio compatible avec les autres cantons.

3.2. La planification des travaux (suite)

Si l'objectif est de remplacer le réseau IRIS avant l'Euro 2008, nous recommandons fortement de prévoir une solution de secours en cas de retard sur l'installation de POLYCOM à Genève. Soulignons que le réseau IRIS n'est pas compatible avec POLYCOM et qu'il ne sera donc pas possible d'assurer une transition progressive vers le nouveau réseau. Afin d'éviter un bug pour 2008, il conviendra de maintenir le système actuel durant toute la durée de mise en service des équipements POLYCOM. A ce titre, nous recommandons à la police de conclure avec le distributeur du système IRIS un nouveau contrat d'entretien, celui-ci ayant été résilié par la société TSA Telecom avec effet au 31 décembre 2006.

Position de l'audité

L'audité s'est déclaré d'accord avec nos recommandations.

Délai de mise en œuvre proposé par l'audité	Service responsable de la mise en œuvre
Pour la planification et la répartition des coûts entre les différents partenaires: Date du vote du projet de loi Pour le plan de secours: Décembre 2006	Comité de pilotage

INSPECTION CANTONALE DES FINANCES



J. VILASECA
directeur adjoint
responsable des audits informatiques

R. COLIMBANI
réviseur responsable



Ch. PICT
directeur ad intérim

Coût du présent rapport

L'inspection cantonale des finances a consacré 149,5 heures pour effectuer ce contrôle et émettre le présent rapport.

Ceci représente un coût de F 23'340.-- qui est à la charge de l'inspection cantonale des finances.

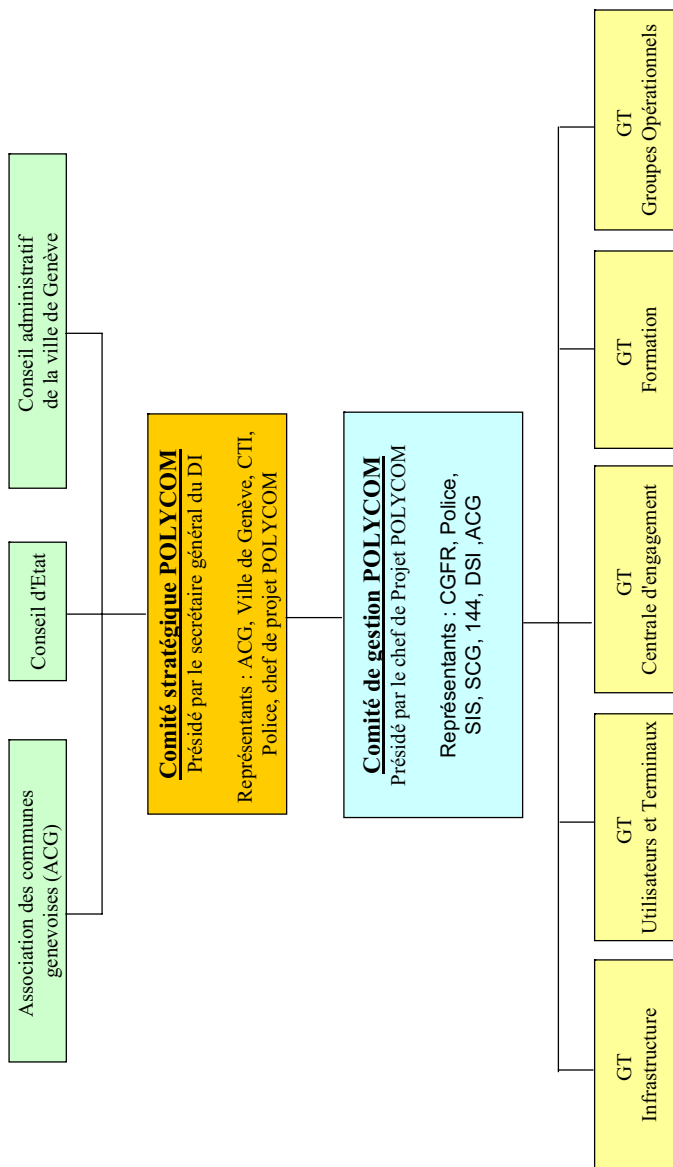
Distribution :

- *Département des institutions*
M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat (1)
- *Département des finances*
M. David Hiler, conseiller d'Etat (1)
- *Conseil d'Etat*
M. Pierre-François Unger, président (1)
- *Commission de contrôle de gestion du Grand Conseil*
M. Ivan Slatkine, président (1)
- *Commission des finances du Grand Conseil*
Mme Marianne Grobet-Wellner, présidente (1)
- *Commission externe d'évaluation des politiques publiques*
Mme Gabriella Bardin Arigoni, présidente (1)

Répartition des participations

Instance	Organisation	Total HT	Variation EURO		Impondérables	TVA	Total Terminus	Total Réseau
			3%	7%				
Confédération	Réseau "Base fédérale"	CHF 8'190'000	CHF 245'700	CHF 573'300	CHF 684'684	CHF 9'693'684		
Confédération	Dotation Protection Civile	CHF 778'720	CHF 23'362	CHF 54'510	CHF 65'101	CHF 921'693		
Canton	Réseau "Base fédérale"	CHF 3'416'871	CHF 102'506	CHF 239'181	CHF 285'650	CHF 4'044'208		
Canton	Réseau Adaptation GE	CHF 1'069'272	CHF 32'078	CHF 74'849	CHF 89'391	CHF 1'265'590		
Canton	Total Réseau	CHF 4'486'143	CHF 134'584	CHF 314'030	CHF 375'041	CHF 5'309'798		
Canton	Police	CHF 7'251'592	CHF 217'548	CHF 507'611	CHF 606'233	CHF 8'582'984		
Canton	Sécurité civile (+DSD)	CHF 243'330	CHF 7'300	CHF 17'033	CHF 20'342	CHF 288'005		
Canton	Sanitaire	CHF 535'930	CHF 16'078	CHF 37'515	CHF 44'804	CHF 634'327		
Canton	SSA	CHF 894'440	CHF 2'683	CHF 6'261	CHF 7'477	CHF 1'058'61		
Canton	Voirie Cantonale	CHF 117'121	CHF 3'514	CHF 8'198	CHF 9'791	CHF 138'624		
Canton	Gardes de l'environ.	CHF 174'988	CHF 5'250	CHF 12'249	CHF 14'629	CHF 207'116		
Canton	Total Terminus	CHF 8'412'401	CHF 252'373	CHF 588'867	CHF 703'276	CHF 9'569'17		
Ville de GE	Sécurité municipale	CHF 874'093	CHF 26'223	CHF 61'187	CHF 73'074	CHF 1'034'577		
Ville de GE	SIS	CHF 1'738'810	CHF 52'164	CHF 121'717	CHF 145'365	CHF 2'058'056		
Ville de GE	Bat. Pompiers vol.	CHF 237'106	CHF 7'113	CHF 16'597	CHF 19'822	CHF 280'638		
Ville de GE	Voirie Ville	CHF 426'307	CHF 12'789	CHF 29'841	CHF 35'639	CHF 504'576		
Ville de GE	Total Terminus	CHF 3'276'316	CHF 98'289	CHF 229'342	CHF 273'900	CHF 3'877'847		
Communes	Sécurité municipale	CHF 504'189	CHF 15'126	CHF 35'293	CHF 42'150	CHF 596'758		
Communes	Pompier Volont. (SCG)	CHF 736'032	CHF 22'081	CHF 51'522	CHF 61'532	CHF 871'167		
Communes	Total Terminus	CHF 1'240'221	CHF 37'207	CHF 86'815	CHF 103'682	CHF 1'467'925		
	SSSL	CHF 43'194	CHF 1'296	CHF 3'024	CHF 3'611	CHF 51'125		
Total						CHF 16'275'507	CHF 15'003'482	
Total Confédération		CHF 10'615'377	(terminaux & réseau)		Total PL :			CHF 31'278'989
Total Canton (Etat de Genève)		CHF 15'266'715	(terminaux & réseau)					

Organisation POLYCOM



Planification

